

FAÇONNER UN « ÉCOSYSTÈME » D'INNOVATION

L'action des villes et communautés en soutien
à l'enseignement supérieur et à la recherche

Février 2014





SOMMAIRE

4 ÉDITO

FAVORISER L'ANCRAGE
TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

7 INTRODUCTION

RECENSER L'ACTION
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

13 PARTIE I

POLITIQUES DE VIE ÉTUDIANTE

19 PARTIE II

UNIVERSITÉ
ET STRATÉGIE URBAINE

25 PARTIE III

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

29 CONCLUSION

ACCOMPAGNER LA MONTÉE
EN PUISSANCE DES POLITIQUES
DE SOUTIEN À L'ESR DES VILLES
ET COMMUNAUTÉS

Favoriser l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche

Lors de l'élaboration du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui a été voté par le Parlement en juillet 2013, nos associations ont eu plusieurs fois l'occasion de rappeler que l'action des villes et intercommunalités visant à façonner un « écosystème » favorable à l'innovation, vecteur de dynamisme économique et de création d'emplois, constitue un atout déterminant pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays.

L'échelle de l'agglomération urbaine offre l'opportunité de coordonner les multiples institutions d'enseignement supérieur et de recherche, nationales ou locales, et de tisser des liens solides avec les acteurs économiques, les enseignants, les chercheurs, les responsables d'établissement mais également avec les familles. Cette stratégie d'ancrage de l'enseignement supérieur et de la recherche veille à insérer nos territoires dans les réseaux les plus pertinents, de l'échelle régionale à l'échelle internationale. Elle contribue en outre à atteindre les objectifs de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de réussite scolaire pour s'inscrire dans des démarches d'innovation et d'anticipation des emplois de demain.

La mobilisation de nos collectivités locales est d'autant plus significative que l'enseignement supérieur et la recherche constituent un important vecteur de rayonnement

Les élus et acteurs locaux se préoccupent depuis longtemps du développement de la vie universitaire et scientifique. De l'antériorité de cette intervention, certains interlocuteurs tendent à retenir exclusivement la fonction d'animation de la vie étudiante par les collectivités locales. Si notre rôle est structurant en matière de politiques de vie étudiante sur la culture, la santé, le sport, la mobilité, nos autres interventions le sont tout autant : stratégies urbaines pour concevoir les campus de demain, rénovation du patrimoine existant, production de logement étudiant, approfondissement de l'interface entre enseignement supérieur, recherche et développement économique, gestion

prévisionnelle des emplois et des compétences, etc. La mobilisation de nos collectivités locales est d'autant plus significative que l'enseignement supérieur et la recherche constituent un important vecteur de rayonnement, d'attractivité et de qualification des territoires. Pour toutes ces raisons, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche aspirent à s'ouvrir à leur territoire et les collectivités locales à mieux comprendre les préoccupations des publics qui les composent afin de répondre à leurs besoins.

À la lecture de la loi « Fioraso », nos associations se félicitent des dispositions qui tendent à reconnaître et à impliquer les collectivités territoriales dans la gouvernance des universités et des stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche. La loi marque également une avancée en confiant aux régions un rôle de coordination dans le cadre des schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle donne des garanties de coproduction de ces schémas avec les autres niveaux de collectivités, permettant ainsi d'assurer la cohérence entre la stratégie définie par les régions et les stratégies et actions opérationnelles mises en œuvre localement par les villes et communautés, notamment en donnant à ces dernières la possibilité d'élaborer des schémas de développement universitaire à l'échelle de leurs territoires.

La loi définit un cadre de travail quadripartite entre l'État, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la région et les intercommunalités urbaines qu'il convient à présent d'éprouver. Nous voulons rappeler que le « bloc local » entend jouer un rôle prépondérant dans la préparation de la prochaine période contractuelle, particulièrement sur le point de l'articulation des CPER avec les fonds Feder qui devraient soutenir massivement la recherche et l'innovation, ainsi que la préfiguration des contrats de site des futures communautés d'universités et d'établissements.

Les politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche peuvent et doivent tirer profit de la complémentarité des stratégies et des interventions des différents acteurs publics. C'est à ce projet que nous voulons apporter notre contribution dans un cadre de travail partenarial avec l'État, les régions, les départements et les établissements au service des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Daniel Delaveau
Président de l'AdCF



Michel Delebarre
Président de l'ACUF



Michel Destot
Président de l'AMGVF



Vincent Feltesse
Président de la FNAU



Hélène Mandroux
Présidente de l'AVUF

INTRODUCTION

RECENSER L'ACTION

DES COLLECTIVITÉS LOCALES



RECENSER

L'ACTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

I - UN CONTEXTE D'IMPLICATION CROISSANTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En France, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) relève d'une compétence de l'État qui lui consacre d'importants moyens, en forte progression depuis le début des années 2000. Dans un rapport de juin 2013, la Cour des comptes signale que pour les seules activités de recherche, les financements apportés par l'État sont passés de 14 milliards d'euros en 2006 à 20,8 milliards d'euros en 2013, représentant une hausse de 33% en euros constants. En complément, depuis 2008, les collectivités territoriales ont dépensé chaque année plus d'un milliard d'euros en faveur de la recherche et du transfert de technologie. Difficiles à chiffrer avec précision, les dépenses des collectivités en faveur de l'enseignement supérieur sont elles aussi vraisemblablement supérieures à un milliard d'euros. Cet engagement structurant des pouvoirs publics français s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne dite de Lisbonne, établie en l'an 2000, qui vise à faire de l'économie de la connaissance et de l'innovation un puissant moteur de croissance et de création d'emplois et à atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite par la recherche d'une organisation optimale du paysage de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche dont la loi « Fioraso » constitue la dernière mouture. Dès 2006, la loi de programme pour la recherche incitait au regroupement d'universités jugées trop petites et disparates en créant les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Par la délégation de responsabilités financières et de gestion des ressources humaines et patrimoniales, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, 2007) cherchait à renforcer l'autonomie des équipes dirigeantes des établissements universitaires. Il faut enfin rappeler les financements attribués par appels à projets lancés dans le cadre du plan Campus (2008) et du Programme des investissements d'avenir, notamment les initiatives d'excellence (2010-2011) qui visaient à faire émerger de grandes métropoles universitaires.

Promulguée le 22 juillet 2013, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche vise à améliorer la réussite étudiante et le rayonnement de la recherche. Pour y parvenir, elle approfondit l'autonomie des établissements et relance une politique de sites tout en rénovant la gouvernance de l'ESR. Elle attribue une compétence stratégique aux conseils régionaux et prévoit l'association des différents niveaux de collectivités à la définition des stratégies et des projets.

2 - UNE DÉMARCHE PARTENARIALE DES ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS LOCALES

L'élaboration de la loi « Fioraso » s'est fondée sur des Assises nationales, régionales et locales, et la consultation des institutions et des organisations partie-prenantes. Dans le même temps, était initié l'acte III de la décentralisation qui traite notamment de la clarification des compétences entre niveaux de collectivités territoriales.

Afin de porter au mieux la voix de leurs adhérents, les associations de collectivités locales à l'origine de cette publication ont initié un travail de recensement du poids et du rôle des communes et intercommunalités (le « bloc local ») dans le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce travail partenarial caractérise les relations entre les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'attache à identifier à la fois des éléments quantitatifs (investissements financiers et humains) et des



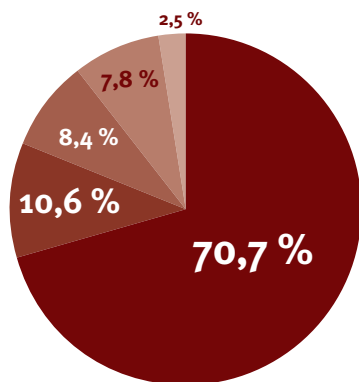
éléments plus qualitatifs relevant des stratégies et des politiques mises en œuvre par les collectivités locales. Le travail engagé pourra être poursuivi, notamment sur le sujet des formations supérieures et les effectifs étudiants.

L'étude réalisée sur plus d'une année a porté sur trois domaines d'intervention des collectivités locales et s'est appuyée sur un échantillon d'agglomérations représentant la diversité des territoires. Une typologie des sites qui accueillent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, déclinée selon les thématiques, a été établie :

- Les politiques de **vie étudiante**, sur les sites d'Amiens, Brive-la-Gaillarde, Laon, Le Havre, Lille, Paris, Reims, Rennes, Toulouse et Troyes.
- Les **stratégies urbaines** et les universités, avec un focus sur le **logement étudiant**, sur les sites d'Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Bourges, la Côte d'Opale, Fort-de-France, Grenoble, Lyon, Metz-Nancy, Orléans, Paris, Roanne, Saclay, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse.
- L'implication en matière de **développement économique et d'innovation** sur les territoires d'Albi, Compiègne, Grenoble, La Rochelle, Le Mans, Lille, Nancy, Rennes, Rouen, Saclay, Tours et Valenciennes.

À partir d'une trentaine d'agglomérations d'accueil de sites d'enseignement supérieur et de recherche, de 150 questionnaires traités et d'une centaine d'entretiens directs auprès d'élus, d'agents de collectivités, mais également dans les universités, les structures d'essaimage de l'innovation ou les établissements consulaires, l'étude met en lumière de nombreuses initiatives portées par les villes et communautés qui se soucient d'améliorer l'insertion urbaine des sites universitaires, de faciliter l'interface avec les acteurs économiques et de préserver les intérêts de leur territoire dans la carte des formations. Certaines agglomérations se lancent même dans la réalisation de documents stratégiques aux allures programmatiques que la loi « Fioraso » vient de reconnaître en complément de l'action des régions.

Que toutes les personnes qui ont accepté de consacrer du temps à l'élaboration de cette étude soient ici remerciées, dans les territoires, ainsi qu'au sein de la Conférence des présidents d'universités, de CCI France et de la Caisse des dépôts. Naturellement, cette publication est établie sous la seule responsabilité des associations de collectivités.

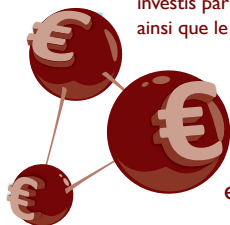


← La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur s'élevait à 28 Md€ en 2011 et correspondait aux financements suivants :

Source : L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, février 2013, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- 70,7 % a été financé par l'État (dont 62,2 % par le MEN et le MESR).
- 10,6 % par les collectivités territoriales.
- 8,4 % par les ménages.
- 7,8 % par les entreprises.
- 2,5 % par les autres administrations publiques (y compris l'ANR et les chambres consulaires).

20,8 milliards d'euros investis par l'État (financement direct et aides fiscales, ainsi que le programme investissements d'avenir)



1,2 milliard d'euros par les collectivités territoriales

et **694** millions d'euros par l'Union européenne

← 22,7 Md€ consacré à la recherche publique en 2013

Source : Rapport de la Cour des Comptes, « Le financement public de la recherche, un enjeu national », juin 2013.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

L'état des personnels en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM) :

91 273 enseignants du supérieur public
dont **59 674** enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences).

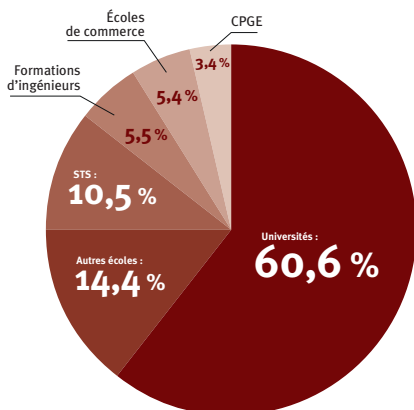
52 835 agents, personnel administratif, technique et d'encadrement rémunérés sur les programmes budgétaires « formations supérieures et recherche universitaire » et « vie étudiante ».

Le personnel total rémunéré pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2011 :

402 300 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 238 900 ETP (59 %) dans le secteur des entreprises et 163 400 ETP dans les administrations.

↑ L'état des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Source : Édition 2013 des « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », MEN et MESR, septembre 2013.



← Répartition des 2 386 901 étudiants inscrits en France métropolitaine et dans les DOM en 2012-2013 en fonction des établissements

Source : Édition 2013 des « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », MEN et MESR, septembre 2013 et Centre national des œuvres universitaires et scolaires - www.cnous.fr. Totaux nettoyés des doubles comptes.

- Universités (dont IUT) : 1 462 716 (dont 115 305 en IUT)
- Autres écoles et formations (grands établissements, polytechnique, universités de technologie, ENS, etc.) : 347 978
- Section de techniciens supérieurs (STS) : 253 729
- Formations d'ingénieurs : 134 333
- Écoles de commerce, gestion vente et comptabilité : 131 043
- Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : 82 221



Parmi les 2 386 901 étudiants inscrits pour l'année 2012-2013 →

Source : Édition 2013 des « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », MEN et MESR, septembre 2013.

436 100 étudiant dans des établissements privés.

629 115 boursiers sur critères sociaux.

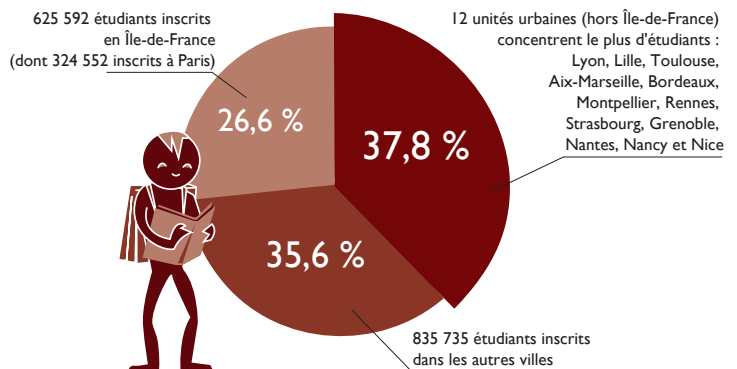
289 274 étudiants étrangers dont **216 055** dans les universités.

590 sites universitaires dont **170** sites hors Île-de-France.

78 universités (ou assimilées) et **126** antennes universitaires.

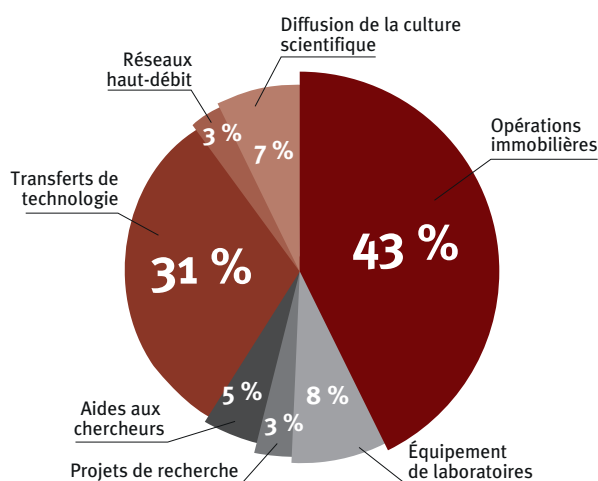
↑ Des sites universitaires (année 2012-2013)

Source : Données issues des études des associations de collectivités et du MESR.



↑ 2 347 807 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2011-2012

Source : Atlas régional des effectifs d'étudiants en 2011-2012, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2013.



↑ Budget Recherche et Technologie des communes et communautés : répartition par grands types d'opérations en moyenne annuelle sur la période 2007-2010

Source : MESR-SIES Pôle recherche.

↓ Le patrimoine immobilier et foncier des établissements d'enseignement supérieur (2010-2011)

Source : Données issues des études des associations de collectivités et du MESR.

18 600 000 m² de bâti répartis sur plus de **6 350** bâtiments, ainsi répartis :

15 200 000 m² appartiennent à l'État ;

450 000 m² appartiennent aux établissements ;

2 950 000 m² restants appartiennent majoritairement aux collectivités territoriales.

5 900 hectares de foncier non bâti

PARTIE I

POLITIQUES

DE VIE ÉTUDIANTE



POLITIQUES DE VIE ÉTUDIANTE

Pour une ville, pour un territoire, optimiser les conditions de vie des étudiants relève de plusieurs enjeux majeurs. Sous les effets conjoints de la massification des effectifs étudiants, de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de l'appel en cofinancement des équipements depuis les années 1990, les élus locaux ont pris conscience de l'intérêt de réinsérer les étudiants dans la ville. Attractivité de la ville dans un contexte de concurrence, qualification des populations, animation des quartiers et des centres-villes, impact économique direct de la présence de plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'étudiants, impact sur les politiques d'habitat et de transport, sont autant de thèmes d'intervention et d'accompagnement. De plus, pour les étudiants et leurs familles, la qualité de l'environnement urbain et de services est un facteur essentiel d'aide à la réussite.

I.1 LES CHAMPS D'ACTION DES COLLECTIVITÉS

Les conditions de la vie étudiante ne relèvent pas directement d'une délégation de compétence précise. Les étudiants sont des habitants et/ou des usagers d'une agglomération et, en tant que tel, ils sont concernés par un ensemble de politiques urbaines : habitat, transports, vie associative, culturelle, sportive, etc. Il s'agit cependant de prendre en compte les spécificités de cette population dont les caractéristiques évoluent avec la progression en âge et dans les cursus, la présence provisoire dans la semaine et dans l'année, et les types de formations supérieures dans lesquelles ils suivent leurs études : lycées, écoles, universités, etc.

Ce volet de l'étude a porté sur trois thèmes constitutifs de l'environnement des formations :

- l'accueil et l'information surtout en faveur des primo-arrivants et des étudiants étrangers,
- les conditions de vie : transport, restauration, santé,
- l'animation : engagement associatif et citoyen, vie culturelle, sportive et festive.

I.2 GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE

Les politiques de soutien à la vie étudiante relèvent principalement des communes, notamment l'accueil et l'information, l'animation de la vie associative et sportive, l'offre culturelle, etc. Les intercommunalités interviennent pour leur part dans le domaine de la mobilité et des déplacements.

Depuis une décennie environ, des délégations d'élus ont été créées et des services dédiés mis en place. Des partenariats multi-acteurs ont conduit à l'élaboration de conventions diverses et de chartes, à la constitution de commissions et de groupes de travail spécialisés, d'études diverses internes ou externes, et de rencontres pour échanges d'expériences. Les partenaires principaux sont les collectivités, les CROUS, les établissements d'enseignement supérieur, les syndicats étudiants, les mutuelles, les associations.

Des Conseils de la vie étudiante ont été créés, ainsi que des Maisons de l'étudiant pouvant accueillir des services municipaux, des services des CROUS dont la permanence et la qualification sont essentielles, des associations étudiantes.

La définition politique des interventions répond à un choix de base : la vie étudiante doit elle être traitée spécifiquement ou dans le cadre global des politiques jeunesse ?

I.3 ACTIONS

Les modes d'action et le volume de l'investissement consacré à l'animation de la vie étudiante par les collectivités locales varient d'un territoire à l'autre, en fonction de la dimension de la ville et de la localisation des installations universitaires (concentration ou dispersion des sites). Il est toutefois possible d'identifier des modes d'actions récurrents.

En matière d'accueil et d'information des primo-arrivants et des étudiants étrangers, les pratiques de journées et de semaines de rentrée avec la mise en place de « guichets uniques » multi-services se diffusent dans un grand nombre d'agglomérations. Des manifestations festives (festivals, « nuit des étudiants du monde »), sportives (compétitions) et symboliques (cérémonies en mairie) se sont multipliées, destinées à la fois à créer des contacts et à faciliter l'intégration des étudiants. Vecteurs récents de communication, d'information et de rencontres, les réseaux sociaux remplacent progressivement les traditionnels guides papier. La maîtrise de ces outils et leur rapidité d'évolution exigent un professionnalisme croissant. De même, l'accès virtuel à l'information remet en cause la localisation même des services. Enfin, la mobilité internationale accrue induit des politiques de concurrence, et donc la nécessité d'un outillage orienté vers l'attractivité globale du territoire.

La politique de **mobilité** est un élément structurant en matière de vie étudiante. Les étudiants sont souvent captifs des modes de transport en commun et des pratiquants assidus des modes actifs (vélo notamment). Il s'agit d'une compétence couteuse, gérée à l'échelle des bassins de vie et qui revêt un caractère particulier pour le public étudiant, qu'il s'agisse de l'équilibre financier du service de transport en commun avec la mise en place de tarification spécifique ou des caractéristiques techniques d'organisation du service. En effet, les campus génèrent des mouvements de masse très rythmés, le matin et le soir, avec des problématiques de saturation des transports et quelques fois des voiries. Les coûts des infrastructures de transport en commun, tramways, bus à haut niveau de services, sont aussi considérables que ces investissements sont nécessaires. Leur prise en compte dans les différents plans d'aménagement urbain en fait un thème essentiel tant l'impact sur la localisation de l'habitat étudiant est dépendant de l'offre de transport. Notons enfin la généralisation des « lignes de nuit » pour faciliter et sécuriser les retours après spectacles et festivités. De même, nombre de villes, grandes et moyennes, mettent en place des services, gratuits ou suivant des tarifications spécifiques, de vélos en libre service, voire de co-voiturage ou d'auto-partage.



Vue générale du projet ARTEM et de sa grande galerie dans son environnement urbain.
Source : ANMA

La restauration des étudiants, dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, fait l'objet d'une approche différenciée en fonction des effectifs étudiants et de la localisation des sites. Les CROUS, dont c'est une des missions premières, installent des équipements lorsque les effectifs sont importants, principalement sur les campus et dans les cités universitaires. Il est plus difficile de répondre aux besoins des petits sites ou des sites disséminés dans la ville, nécessitant l'implication des collectivités locales dans la recherche de solutions alternatives et de leur financement.

Plusieurs villes développent **une politique de la santé** qui vise à organiser la prise en charge sanitaire des étudiants (organisation des soins, politiques de prévention) et à promouvoir la prise en compte des objectifs de santé publique. La spécificité du public étudiant relève d'une problématique d'accès aux soins et dresse le bilan d'une situation sanitaire et sociale dégradée. La préoccupation principale actuelle manifestée par les élus interrogés est liée aux comportements addictifs mais également aux risques et désordres qui en résultent. Les collectivités, avec leurs partenaires et les services de l'Etat, organisent des campagnes de prévention. Pour l'hygiène alimentaire et les besoins de base, les préoccupations financières et l'engagement associatif des étudiants conduisent au développement d'épiceries sociales et solidaires, souvent cofinancées par les collectivités locales.

La culture est un secteur dans lequel se déclinent des politiques tarifaires adaptées pour les étudiants, avec des tarifs symboliques, voire la gratuité dans de nombreux cas. La généralisation des cartes multiservices sert désormais souvent de support unique pour accéder à l'offre culturelle. Toutefois, il existe encore, sur certain territoire, une grande diversité d'initiatives portées par plusieurs institutions, générant une complexité peu propice à la démocratisation de l'accès à la culture. La présence d'étudiant sur un territoire a également un effet sur la programmation culturelle elle-même, voire l'émergence d'une offre initiée par les étudiants.

Les pratiques sportives revêtent également une approche caractéristique de la population étudiante qui est largement soutenue par les collectivités locales, principalement dans la construction d'infrastructures et leur entretien. L'organisation des pratiques reste en revanche assez cloisonnée entre le public étudiant et le reste de la population. De même, la mutualisation des équipements sportifs universitaires et leur accès à d'autres publics sont encore assez peu répandus.

QUELQUES PRATIQUES À RETENIR

- La réalisation de schémas locaux multi-acteurs de la vie étudiante.
- Au plan opérationnel :
 - la mise au point de sites interactifs d'information,
 - la réalisation d'un vade-mecum des manifestations de rentrée,
 - la généralisation de bourses sur projets,
 - la généralisation de modules de formation de l'étudiant-citoyen,
 - la généralisation du portage de l'étudiant-entrepreneur.

I.4 LE FINANCEMENT DES ACTIONS

Le caractère transversal des champs d'action relevant des politiques de vie étudiante implique des lignes budgétaires variées dans l'arborescence financière des collectivités. Ceci complique l'émergence d'une vision globale d'un budget dédié. Les subventions aux associations et à des initiatives ponctuelles sont plus faciles à identifier avec précision, ainsi que les bourses communales lorsqu'il en existe, ce qui ne représente qu'une faible part des ressources consacrées, directement ou non, à cette activité. Certains coûts sont plus faciles à évaluer telle l'existence de services administratifs ou de missions dédiés. Les budgets de fonctionnement de ces services oscillent entre 5 et 25 € par étudiant inscrit dans la ville, avec une forte concentration autour de 13 €. A cela, il faut ajouter les frais de personnels affectés, qui mettent en œuvre les actions de vie étudiante au quotidien, à hauteur de 1 à 3 ETP pour les villes de grande taille et de 0,5 à 2 ETP pour les villes moyennes. Ceci équivaudrait à une masse salariale annuelle de près de 5 millions d'euros sur un ensemble d'une centaine de villes disposant d'une « mission vie étudiante ». Les subventions aux associations étudiantes, de 0,25 € à 3,25 € par étudiant dans le panel étudié, représenteraient une enveloppe globale de 4 millions d'euros par an sur un ensemble d'une centaine de ville étudiante.



Il conviendra cependant, mais ceci fait l'objet d'études complémentaires, de mettre en regard des financements l'impact local, économique et financier, de la présence sur un territoire de plusieurs dizaines de milliers d'étudiants, des personnels, et des établissements, impact pouvant être évalué jusqu'à plusieurs centaines de millions d'euros.

Les situations, et les modes d'évaluation et de suivi, sont si différents qu'il est apparu peu pertinent de comparer les volumes financiers indiqués entre les différentes villes, de même que de tenter d'instituer des ratios entre ces volumes et les effectifs étudiants. Il faudrait aussi d'ailleurs, pour avoir une vision consolidée des ressources mobilisées, intégrer les charges et initiatives assumées par les départements et les régions, et prendre en compte l'efficacité des diverses organisations au-delà de leurs simples coûts bruts.

I.5 L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le champ émergent le plus récent et le plus novateur est, sans aucun doute, celui de la responsabilité sociale des universités et des étudiants : organisation d'enceintes de décisions participatives, généralisation du bénévolat pour l'accompagnement scolaire et le tutorat universitaire, création de junior entreprises par des étudiants, portage d'initiatives locales soutenues par des bourses spécifiques, accompagnement de la solidarité dans le cautionnement des loyers, colocations intergénérationnelles, développement d'actions liées au développement durable, autant de secteurs qui sont en cours de développement et d'organisation susceptibles de faire appel aux collectivités.

PARTIE II

UNIVERSITÉ

ET STRATÉGIE URBAINE



UNIVERSITÉ ET STRATÉGIE URBAINE



II.1 ENJEUX

Relevant de la seule compétence de l'État, l'université s'est vécue, et a été longtemps vécue par les acteurs locaux, comme « extra-territoriale ». L'appel aux cofinancements des équipements immobiliers dans le cadre du plan U 2000 et U3M dans les années 90, les appels à projets Plan campus ont stimulé leur implication. Recherche de bâtiments et de foncier, expression des attentes locales, mobilisation des élus municipaux et communautaires, professionnalisation progressive des équipes, investissement dans la construction d'édifices universitaires, autant de dynamiques nouvelles et de partenariats auxquels s'ajoutent de nouvelles approches architecturales et urbanistiques au prisme des débats sur la ville.

Société et économie de la connaissance, conçues comme des obligations face à la mondialisation, deviennent des enjeux majeurs pour les territoires et les villes. L'accroissement des effectifs étudiants s'accompagne d'une volonté des élus de conserver ou d'attirer les populations jeunes sur leurs territoires, d'aider à la démocratisation de l'enseignement supérieur, de bénéficier de l'impact économique induit de l'ESR, d'accroître la qualification des populations locales, de rapprocher les sources de l'innovation et les entreprises. Les projets de sites universitaires sont devenus des moteurs pour les projets territoriaux et urbains des collectivités.

Dernier enjeu, et non le moindre, la nécessité d'optimiser le fonctionnement et les coûts d'un patrimoine immobilier qui représente un tiers de celui de l'État, souvent vétuste, non conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité, fortement énergivore et largement sous-utilisé.

II.2 GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE POUR LES CAMPUS

Le développement des équipements d'ESR interpelle des fonctions urbaines essentielles que sont le logement étudiant, les transports, les stratégies territoriales, l'animation des quartiers et des villes, le développement local.

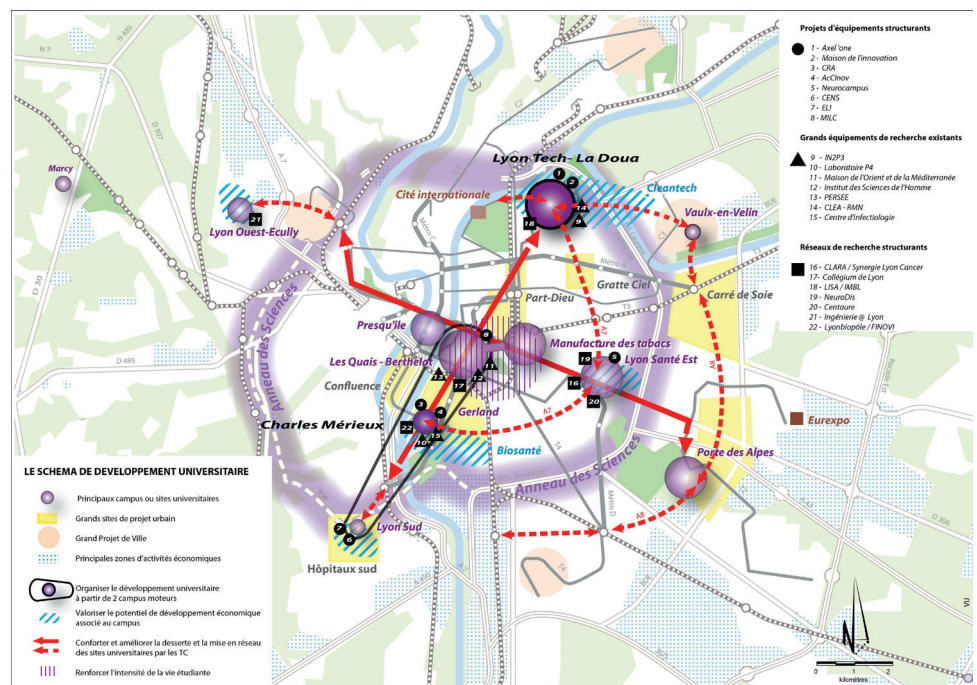
Des organisations politiques et administratives se sont mises en place dans les collectivités. Les projets s'élaborent désormais dans le cadre des CPER et bénéficient des fonds européens, ce qui génère des processus et des partenariats multi-acteurs. Villes et intercommunalités de toute taille financent de façon très significative les sites universitaires par l'investissement direct pour l'aménagement des établissements et des campus. Dans un certain nombre de cas, elles assurent la maîtrise d'ouvrage des constructions.

Depuis les années 90, des études de diagnostic local se sont multipliées, les collectivités ont élaboré des schémas régionaux et locaux de l'ESR et de la vie étudiante, des schémas de développement ou d'urbanisme universitaires : démarches de prospective, stratégies globales, coordination entre les institutions... Les agences d'urbanisme sont souvent associées à l'élaboration de ces divers schémas et aux politiques urbaines qui intègrent de plus en plus l'ESR : SCOT, PLU, PLH, agendas 21, SRDI. Le Plan Campus, piloté par l'État, implique les structures locales. La diversité des thèmes et des modes d'action exige la mise en œuvre de partenariats multiples : communes, intercommunalités, départements, régions, état (préfecture de région, SGAR, rectorat), CROUS, CCI, associations, etc. La Caisse des dépôts apporte une ingénierie opérationnelle et financière au montage des projets.



Les dispositions législatives récentes confient un « chef de file » stratégique aux régions dans le cadre d'une stratégie nationale de l'ESR et en liaison avec tous les niveaux de collectivités concernés. Les nouvelles métropoles reçoivent une compétence ESR. Ceci doit conduire, dès les nouveaux CPER, à des structurations des organisations en même temps que se constitue les communautés d'universités et d'établissements (COMUE) et la politique de sites.

Communes et intercommunalités se confrontent à des problématiques urbaines diverses d'aménagement : localisation des campus et organisation de leurs interrelations notamment grâce aux transports, identités thématiques des sites, articulation avec les activités économiques et urbaines, offre de logement étudiant, etc. Elles mobilisent donc des financements très lourds pour le fonctionnement des campus (transport en commun en site propre, aménagement des espaces publics, création d'espaces économiques (incubateurs, pépinières d'entreprises) pour faciliter les coopérations avec les établissements, investissement dans le logement étudiant...



Carte de synthèse du Schéma de Développement Universitaire lyonnais.

Source : UrbalLyon, Grand Lyon & Université de Lyon

II.3 ACTIONS

Trois thèmes principaux ont fait l'objet de ce volet de l'étude : les déplacements, le patrimoine immobilier et foncier, le logement étudiant.

Les **déplacements** étudiants ou liés à l'enseignement supérieur concentrent des effectifs importants sur des temps très courts et très ciblés dans la journée, la semaine et dans l'année. Trois modes d'action sont mobilisés par les collectivités : des investissements lourds (tramway, métro, bus) ; des politiques de modes doux (vélo, marche), et des actions sur les comportements avec un écueil à surmonter : la question du stationnement et des parkings universitaires qui paralysent de grandes disponibilités foncières. Quelques « plans de déplacement » spécifiques aux activités universitaires ont été élaborés en lien avec les autorités organisatrices de transports pilotés à l'échelle intercommunale.

Le patrimoine architectural universitaire est souvent méconnu : historique dans les centres villes mais le plus souvent du XX^e siècle et c'est aussi un parc immobilier considérable, problématique à adapter aux enjeux énergétiques, d'accessibilité aux handicapés et aux nouveaux usages numériques mais qui représente un potentiel majeur de recomposition et d'aménagement : 18,5 millions de m² bâtis et un peu moins de 6 000 ha de foncier. Les nouveaux enjeux impliquent l'insertion des grands campus périphériques dans le maillage urbain : mixité, ouverture, densification, atouts paysagers mais aussi la définition d'une politique de développement durable : mobilité et transports, énergies, déchets, qualité urbaine et environnementale.

Le principal outil opérationnel retenu dans le Plan Campus par le précédent gouvernement était le partenariat public-privé (PPP), potentiellement efficace mais onéreux et contraignant. Le nouveau gouvernement a annulé l'obligation de recourir à ce dispositif et y a renoncé pour 2/3 des opérations au profit de partenariat public-public et de diverses solutions innovantes : la SRIA, société de réalisation immobilière ; les CREM contrats de conception, réalisation, entretien ou maintenance. Les maîtrises d'ouvrage sont dévolues aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) désormais remplacés par les COMUE, ou à des collectivités locales.

QUELQUES CHIFFRES :

- 900 M€ alloués à l'ESR sur le mandat 2008 -2014 par la mairie de Paris (190 M€ pour le foncier, 240 M€ pour l'immobilier, 180 M€ pour le logement étudiant) ;
- 100 M€ mobilisés par la communauté urbaine de Bordeaux pour soutenir le projet Opération Campus à Bordeaux ;
- 60 M€ investis par le Grand Nancy pour le projet Artem ;
- 35 M€ investis par Amiens Métropole pour la phase I du campus Citadelle.

Le logement étudiant s'inscrit dans trois parcs : le logement social collectif public géré par les CROUS, le logement collectif locatif réalisé par l'investissement privé défiscalisé, le logement locatif privé et familial avec un fort développement de la colocation. Le logement dépend de quatre facteurs d'influence : le rôle direct et indirect de l'État par la réalisation d'équipements et les dispositions fiscales, les politiques locales de l'habitat des collectivités, l'offre publique et privée et, enfin, la spécificité de la demande de logement étudiant qui se caractérise par une forte mobilité géographique et temporelle, une évolution des besoins et des attentes avec l'avancement en âge et dans les cursus. Aujourd'hui les intercommunalités devenues compétentes pour le logement étudiant s'efforcent de répondre à la demande en adaptant et régulant l'offre dans les différents parcs, en organisant un rattrapage dans les sites par trop déficitaires et en veillant à l'insertion de l'étudiant dans la cité. Les financements sont très divers : cofinancement État-CROUS-régions ; montages financiers spécifiques ; mais aussi implication des collectivités : aides à la pierre, prêt aux étudiants...

Cette nouvelle donne confère donc un rôle accru aux collectivités ainsi qu'aux agences d'urbanisme qui les accompagnent : création d'observatoire dédiés et réalisation de diagnostics, études approfondies, insertion dans les divers dispositifs programmatiques urbains.



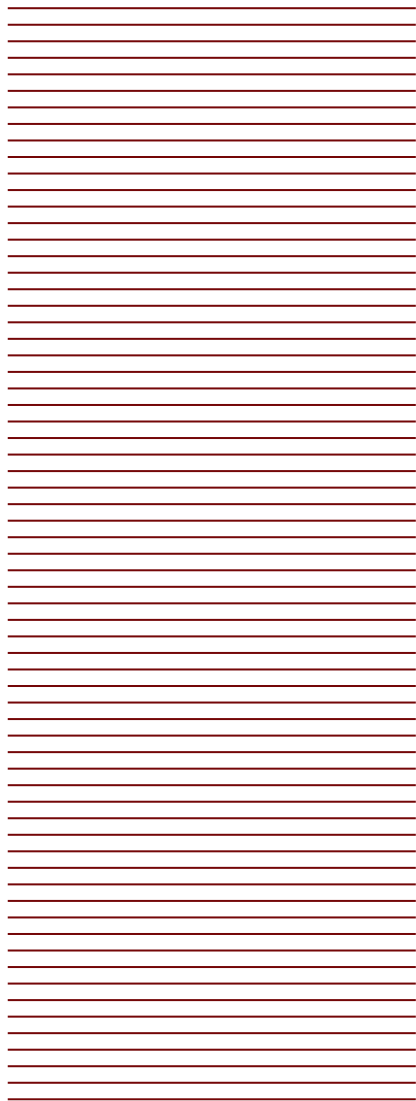
Le projet de Renzo Piano avec au milieu de la place d'Armes le «signal» qui indiquera le site dans la ville et dont la vue sera orientée vers la cathédrale.
Source : Renzo Piano Building Workshop-Amiens Métropole

PARTIE III

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



III.1 ENJEUX

Le développement économique est la compétence sur laquelle les collectivités locales fondent principalement leur intervention dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. En matière d'ESR stricto sensu, leur responsabilité consiste essentiellement à créer les conditions d'accueil et de soutien aux établissements et structures de l'ESR et à animer des interfaces entre le monde de l'ESR et les acteurs socio-économiques. Il s'agit donc d'optimiser l'attractivité du site et d'en valoriser et développer les atouts. Les collectivités peuvent également soutenir des projets structurants tels que les technopoles, contribuer financièrement aux pôles de compétitivité et animer une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle des bassins d'emploi.

Ce développement résulte de trois facteurs principaux :

- l'impact économique direct, indirect, et induit, de la présence de ces acteurs sur le site,
- la qualification des populations nécessaire à la production et à l'innovation, facteur indispensable à la politique de l'emploi,
- la relation entre les équipes de recherche, les structures d'aide à l'innovation, et les entreprises.

L'enjeu, en matière institutionnelle, consiste à trouver sa place dans l'ensemble des structures, et à atteindre un niveau significatif de reconnaissance dans l'ensemble des processus et lieux de décision. Si les collectivités territoriales n'ont pas toujours à assumer la maîtrise d'ouvrage des dispositifs à l'interface de l'ESR et du développement économique et de l'emploi, leur implication est un facteur facilitateur d'une « ambiance locale », favorable à l'émergence d'un écosystème d'innovation.

III.2 GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE

La territorialisation croissante des activités d'enseignement supérieur et de recherche s'accompagne d'une implication des collectivités locales à travers la création de délégations exécutives au développement économique (vice-présidence dédiée au sein d'une communauté) et par la structuration de services administratifs correspondants.

Dans les villes moyennes, et/ou dans celles ayant vu la création récente de pôles d'enseignement supérieur, les partenariats stratégiques, financiers, et logistiques, se sont organisés immédiatement dans la mesure où, pour la plupart, ces créations ont résulté, totalement ou en partie, du volontarisme politique de la part des élus locaux. Ceux-ci ont alors été associés aux instances de réflexion sur le rôle et les modalités de fonctionnement des établissements ainsi qu'au cofinancement des équipements.

L'implication financière directe, variable d'un territoire à l'autre, a conduit les collectivités à participer aux processus décisionnels mais leur capacité d'influence se trouve surtout dans l'animation de partenariats, de rencontres entre les acteurs, de facilitation de projets, et de création des infrastructures supports au déploiement des activités d'ESR.

III.3 ACTIONS

Le principal champ d'action des collectivités locales concerne la réalisation d'un environnement attractif pour les étudiants, pour les enseignants et les chercheurs, et pour les entreprises, leurs personnels, et leurs familles.

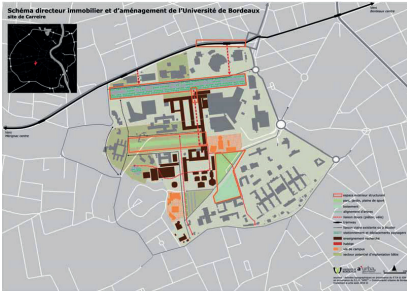


Schéma directeur du site de Carreire issu du SDIA Bordelais.

Source : UBx/A'urba

La création de technopoles depuis les années 80, le soutien aux structures de transfert de technologies que sont les Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), les pôles de compétitivité, les SATT, sont autant de dispositifs disposant du soutien des collectivités locales.

Les soutiens directs à l'ESR restent cependant limités financièrement. En effet, ils représentent dans l'échantillonnage environ 16,5 % de l'apport des différents niveaux de collectivités locales à l'ESR, soit environ 208 millions d'euros par an. Cela ne correspond qu'à environ 1 % des financements dans la mesure où les apports de l'ensemble des collectivités constituent moins de 10 % du financement total, hors financements de grandes infrastructures urbaines. **En 2012, en moyenne, les villes et les communautés ont dépensé 27,5 € par habitant en soutien à l'ESR et à l'innovation** via trois postes de dépenses : le soutien aux établissements d'enseignement supérieur, le soutien à l'innovation et l'implication dans les contrats nationaux et régionaux. En comparaison et pour la même période, l'État a dépensé 473 € par habitant.

Ce soutien se traduit également par une participation parfois significative (**jusqu'à plus de 30 % pour certaines collectivités**) au financement du volet ESR, innovation des CPER, des Plans Campus et des projets Investissements d'avenir. Dans notre panel d'une dizaine de sites de toutes tailles, les financements directs aux établissements varient de 0,4 à 6,15 M€, les participations aux CPER de 2 à 40 M€, au Plan Campus de 2,3 à 48 M€.

Du fait de leur connaissance approfondie des situations locales, des besoins et des attentes des acteurs économiques et de l'ESR sur leur territoire, les villes et communautés contribuent pleinement à générer de la mise en réseaux thématiques et transversaux entre recherche et entreprise. Elles favorisent les contacts informels en mettant en place des dispositifs structurés de portage des projets. Ces missions pour lesquelles villes et communautés sont légitimes complètent de façon essentielle les financements.

Des freins culturels à ces démarches sont identifiables dans le souhait de certains acteurs d'éviter un intermédiaire, dans l'absence de la compétence réglementaire en recherche et innovation, et dans la persistance résiduelle encore d'une crainte des universitaires à l'intervention des collectivités locales dans leurs politiques et leurs activités.

FOCUS SUR LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les spécificités des formations consulaires d'enseignement supérieur et de recherche :

- Chiffres clés :
 - un réseau de 160 écoles supérieures.
 - 170 000 personnes formées par an.
 - 78 000 étudiants dans des formations initiales diplômantes.
 - 28 000 apprentis.
 - 64 000 stagiaires en formation continue.
- l'insertion de professionnels dans les recrutements des étudiants, des enseignements et dans les jurys.
- une vision prospective des besoins de main-d'œuvre et de l'employabilité.
- de la recherche partenariale entre les écoles, les universités et les entreprises.
- des relations régulières avec les collectivités territoriales et locales.

Nota : CCI France a participé au présent volet de l'étude par l'administration d'une enquête spécifique au sein de son réseau national.

CONCLUSION

ACCOMPAGNER

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES POLITIQUES DE SOUTIEN À L'ESR DES VILLES ET COMMUNAUTÉS



ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN PUISSANCE DES POLITIQUES DE SOUTIEN À L'ESR DES VILLES ET COMMUNAUTÉS

I - INDICATIONS À DESTINATION DES VILLES ET COMMUNAUTÉS

Plusieurs indications qui ressortent de l'étude portant sur le poids et le rôle des villes et communautés dans le soutien aux activités d'enseignement supérieur et de recherche méritent d'être mises en exergue.

La première d'entre elles tient au caractère structurant de l'investissement mobilisé par les collectivités locales en soutien direct aux activités de recherche et d'enseignement supérieur. En 2012, l'investissement direct des communes et communautés dans le financement de la recherche et du transfert de technologie s'élevait à environ 210 millions d'euros à l'échelle nationale soit 16 % de l'ensemble du budget mobilisé par les collectivités territoriales. S'agissant d'une compétence d'État, l'investissement direct reste fortement structuré par l'intervention du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et, au niveau des collectivités territoriales, par l'intervention des régions.

Toutefois, et c'est la deuxième indication importante de l'étude, la mesure de l'investissement des collectivités locales dans le soutien aux activités de recherche et d'enseignement supérieur ne peut être circonscrite à une approche par l'aide directe. L'étude fait en effet ressortir une grande diversité d'actions mises en œuvre par les communes et les communautés, dans le cadre de compétences qui ne relèvent pas explicitement du soutien aux activités d'enseignement supérieur et de recherche. Financement d'un festival, aménagement d'une ligne de transport en commun qui dessert un campus, action foncière pour l'accueil d'une technopole sont autant d'actions qui n'entrent pas dans la comptabilité nationale du soutien à l'ESR.

La troisième information à retenir tient à la diversité des modalités d'intervention des villes et des communautés. L'organisation technique, le portage politique, l'importance des moyens mobilisés et les conditions de la gouvernance varient fortement d'un territoire à l'autre. Les relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'implication variable des autres niveaux de collectivités répondent également à une organisation hétérogène.

La quatrième indication à retenir est la difficulté de mesurer l'investissement des villes et des intercommunalités dans une approche nationale. Si, au sein de chaque agglomération, villes et communautés parviennent à chiffrer leur intervention financière en soutien au CPER, aux investissements d'avenir ou au Plan Campus, il est à ce jour assez difficile d'obtenir une vision consolidée de l'intervention des collectivités locales à l'effort national de soutien à l'ESR.

Le dernier point saillant à retenir tient au rôle déterminant des collectivités locales en matière de coordination des politiques publiques et d'animation des multiples parties prenantes de l'ESR. Cette fonction spécifique du « bloc local » résulte à la fois de la proximité et de la vision globale inhérentes à une approche territoriale transversale du soutien aux activités d'ESR. La qualification des populations, les conditions de vie et d'activité des formateurs, des chercheurs,



et des apprenants, l'appui au développement économique par l'animation d'interfaces entre les entreprises et les acteurs de l'innovation, les aménagements urbains visant l'attractivité, sont autant de champs qui contribuent à la qualité de l'ancrage territorial de l'ESR.

Les indications qui ressortent de l'étude conduisent à préconiser un renforcement de l'organisation et de l'animation d'un écosystème local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, et de la vie étudiante. Les villes et intercommunalités ont un rôle majeur à jouer dans l'animation de ce dispositif qui peut aboutir à la programmation de mesures opérationnelles dans un calendrier coordonné avec les acteurs locaux de l'ESR, les entreprises et les corps intermédiaires, ainsi qu'avec les programmes régionaux, étatiques et européens. La mise en place de « conférences locales de l'ESR » pourrait utilement jouer cette fonction de coordination et aboutir, le cas échéant, à l'élaboration d'un « schéma local de l'ESR ».

2 - LES RENDEZ-VOUS À L'AGENDA DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La convergence, en 2013, de l'élaboration des lois relatives à l'enseignement supérieur et recherche, et de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a permis de définir le cadre légal qui fixe désormais dans leurs grandes lignes la répartition des compétences de l'État et des collectivités locales. La période 2014-2020 est tout aussi intéressante en terme de convergence des calendriers. Le prochain mandat communal et intercommunal sera en effet adossé aux grandes échéances contractuelles des CPER et des programmes opérationnels pour le FEDER et le FSE. L'année 2014 devrait également être marquée par la 2^e génération d'appel à projet des investissements d'avenir, par la définition des futures communautés d'universités et d'établissements (COMUE) et par l'engagement des contrats de site.

Au lendemain des élections locales de mars 2014, les villes et les communautés auront l'occasion de renforcer leur implication dans le soutien qu'elles apportent à l'ESR. Pour que les enjeux d'innovation, de qualification des populations, d'ancrage territorial de la croissance se trouvent bel et bien à l'agenda des villes et des communautés, des engagements doivent être pris et les revendications des collectivités locales entendues.

Le rendez-vous de la programmation

- **Les CPER** : la 1^{re} phase de concertation (septembre 2013 - février 2014) a permis d'arrêter les objectifs et les priorités régionales, parmi lesquelles la rénovation du patrimoine universitaire. Les négociations contractuelles permettront, **à partir d'avril 2014, d'identifier les opérations à programmer**. La programmation s'effectuera en deux périodes de 3 ans, 2015-2017, puis 2018-2020. L'objectif est de parvenir à la signature des contrats durant l'été 2014. L'État et la Région seront les signataires du contrat dans son ensemble. Les départements, les métropoles, les communautés urbaines et d'agglomération pourront, le cas échéant, après accord des régions, signer certaines parties thématiques ou territoriales du CPER.
- **La programmation européenne** : l'année 2013 a été l'occasion d'une phase de concertation pour l'écriture des programmes opérationnels FEDER/FSE, région par région. La concertation sur le volet innovation des programmes

opérationnels (PO) a généralement été l'occasion de contacts entre les régions, autorités de gestion des fonds, et les groupements intercommunaux urbains. Avec un peu d'avance sur les CPER, la répartition des enveloppes de crédits entre régions est connue depuis la fin de l'année 2013.

- **Les investissements d'avenir** : doté de 12 Md€, dont 3,6 Md€ devraient aller à la recherche et à l'université, le second programme d'investissements a été présenté par le Premier ministre le 9 juillet 2013. L'objectif affiché de continuer à bâtir des campus d'excellence devrait prolonger le déploiement des programmes existants sur l'année universitaire 2013-2014. Le 30 janvier 2014, le Président de la République a indiqué que 2 Md€ seraient consacrés à des Idex pour former de nouveaux pôles régionaux de recherche universitaire.

Le rendez-vous de la planification

- **Les COMUE et les contrats de site** : la loi Fioraso pose le principe d'une obligation faite aux établissements d'enseignement supérieur, sur un territoire donné, de se regrouper en choisissant l'une des modalités suivantes : fusion, communauté d'universités et établissements, association par convention à un établissement ou combinaison de ces dispositifs. L'objectif est de constituer une trentaine d'ensembles universitaires, qui devraient prendre majoritairement la forme de communautés d'universités et établissements (COMUE) au statut d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Les nouveaux statuts de ces établissements qui seront généralement issus de la transformation des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) doivent être adoptés dans le délai d'un an à compter de la publication de la loi et devront être approuvés par décret. Un seul contrat pluriannuel de site sera conclu entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les établissements regroupés relevant de sa tutelle. Ce contrat de site comporte un volet commun pour la coordination de l'ensemble de l'offre de formations supérieures sur le site et des volets spécifiques pour chacun des établissements. Il doit favoriser le dialogue avec les collectivités territoriales. Une trentaine de contrats de sites devraient à terme être signés, en lieu et place de la centaine de contrats d'établissement actuellement en cours. Trois sites - Alsace, Lorraine et Avignon - ont signé, en juin 2013, les premiers contrats de site, plusieurs sont en préparation.
- **Les Schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche** : la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles désigne les régions chefs de file en matière d'innovation et en matière de soutien à l'ESR. La loi Fioraso confie aux régions la responsabilité d'élaborer des SRESRI, sans toutefois l'exiger et donc sans date butoir. En revanche, la loi exige que les contrats de site soient mis en cohérence avec ces schémas quand ils existent. Les schémas existants sont d'ores et déjà valables. La loi précise enfin que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche sont associés à l'élaboration du schéma régional.

Les rendez-vous thématiques

- **Programmes thématiques spécifiques** : plusieurs actions en cours d'étude ou de réalisation méritent d'être évoquées, tel que le programme de production de 40 000 logements étudiants en 5 ans ; le Plan Campus et ses volets réhabilitation et amélioration énergétique au bénéfice duquel la Banque européenne



d'investissement a annoncé, le 3 février 2014, la mobilisation de 1,3 Md€ ; la convention Campus d'avenir établie entre le ministère de l'Enseignement supérieur et la Caisse des dépôts visant à engager l'opérateur public de rénovation des campus, de montée en gamme des infrastructures numériques, etc. ; initié par le MESR et le ministère du Redressement productif, le lancement d'appels à projets sur 2014, 2015 et 2016 pour la constitution de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) tend à diffuser la culture entrepreneuriale et d'innovation auprès des jeunes.

3 - REVENDICATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'année 2014 constitue une occasion exceptionnelle pour structurer les politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les collectivités locales sont déterminées à jouer un rôle important, au côté de l'État et des autres niveaux de collectivités territoriales, en lien avec les acteurs de l'ESR et le monde économique. Dans ce sens, les associations de collectivités se veulent porteuses de quatre revendications principales.

Associer les villes et intercommunalités à la définition des orientations stratégiques et de l'investissement à l'échelle de chaque région.

Les services et équipements métropolitains constituent un apport fondamental au positionnement stratégique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Accompagnement des réseaux d'entreprises (clusters, grappes d'entreprises, systèmes productifs locaux) et des « pôles de compétitivité », mise à disposition de services supports performants (parcs d'activités, réseaux, logement des salariés), interfaces avec les milieux de la recherche... les agglomérations constituent les principaux moteurs des économies régionales, par leurs fonctions d'accueil des emplois stratégiques, des entreprises à haute valeur ajoutée et des ressources scientifiques et d'enseignement supérieur.

En conséquence, villes et intercommunalités souhaitent contribuer activement à la définition des documents contractuels (CPER, programmation européenne, Contrats de site) et prolonger leur implication dans la gouvernance des structures mises en place dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, notamment les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT). L'implication des villes et communautés facilitera la construction collaborative des SRESRI et des documents contractuels et garantira la bonne articulation entre les stratégies locale et régionale.

En complément, les associations représentantes des collectivités locales souhaitent être associées à la définition des stratégies nationales d'ESR, notamment à la concertation faisant suite aux orientations du Comité de la Stratégie Nationale de l'Enseignement supérieur (StratNES) qui doit rendre ses propositions en juin 2014.

Promouvoir la structuration d'un écosystème local de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En complément de leurs actions visant à favoriser une « ambiance » favorable à l'ancrage de l'enseignement supérieur et de la recherche sur leurs territoires, les villes et communautés souhaitent que l'élaboration de schémas locaux de

l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation soit encouragée par l'État et les régions dans le cadre des stratégies développées aux échelles correspondantes.

Afin d'animer dans les meilleures conditions l'interface entre les collectivités locales et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les villes et communautés encouragent les établissements d'ESR à mettre en place une organisation spécifique qui pourraient passer par la désignation d'une vice-présidence dédiée, voire par l'organisation d'une séance annuelle des conseils d'administration des établissements consacrée aux problématiques territoriales.

Structurer un observatoire national de l'investissement des collectivités territoriales dans les politiques de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

Les années à venir seront marquées par la contraction des moyens financiers des acteurs publics locaux, régionaux et nationaux et par la nécessité de mieux coordonner, voire de hiérarchiser l'investissement public. Or, les bilans financiers des CPER et des aides directes à l'enseignement supérieur et à la recherche sont extrêmement difficiles à consolider à l'échelle de chaque région et, par extension, à l'échelle nationale. Par nature, les aides indirectes n'apparaissent pas dans les bilans financiers de soutien à l'ESR et elles peuvent pourtant être structurantes.

Il apparaît indispensable de pouvoir disposer d'instruments de mesures partagés et objectifs et d'outils permettant de gagner en cohérence dans les politiques de soutien à l'ESR et à l'innovation. La Cour des Comptes pourrait utilement conduire une analyse globale des financements directs et indirects de soutien des collectivités locales à l'ESR en liaison avec l'efficacité des dispositifs en termes d'aide à la réussite, de démocratisation de l'enseignement supérieur, de qualification et d'employabilité des personnes formées, de compétitivité des économies régionales, etc.

Constituer un réseau national d'échanges de pratiques et de capitalisation des stratégies territoriales d'enseignement supérieur et de recherche.

La montée en gamme des collectivités territoriales dans les politiques de soutien à l'ESR, la mise en place d'actions, l'élaboration de schémas régionaux et locaux mobilisent des savoir-faire, des méthodes inédites et une ingénierie adaptée. Il est donc proposé d'initier un réseau informel visant à favoriser l'échange de pratiques et la capitalisation d'expériences mêlant à la fois l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales (région, départements et bloc local) mais également les acteurs de l'ESR (universités, écoles consulaires, organismes de recherche, grandes écoles, IUT, etc.), du monde économique (pôles de compétitivité, technopoles, SATT, consulaires, etc.) ou de la vie étudiante (les CROUS par exemple), ainsi que les grands opérateurs de la politique d'ESR que sont la Caisse des dépôts, le Commissariat général à l'investissement et l'Agence nationale de la recherche.

Un tel réseau pourrait en outre jouer une fonction de veille collaborative et d'anticipation permettant d'identifier certains sujets qui nécessitent des réponses appropriées et des méthodes inédites. A titre d'exemple, un premier champ d'application pourrait concerner la gestion optimisée du patrimoine immobilier et foncier universitaire.

**PILOTAGE TECHNIQUE
DE L'ÉTUDE**

Philippe Angotti
ACUF

Brigitte Bariol et Thomas Rezé
FNAU

David Constans-Martigny et Sarah Laurens
AMGVF

Damien Denizot et Gaspard Landel
AdCF

François Rio et Valériane Picaud
AVUF

**avec la participation de Patrice Guézou
et Frédérique Lonchambon**
CCI France

Ludovic Valladier
Groupe Caisse des Dépôts

et Hubert Briand
CPU

RÉDACTION

Brigitte Bariol
FNAU

David Constans Martigny
AMGVF

Damien Denizot
AdCF

Jean-Paul Domergue
Sup'Conseil

et François Rio
AVUF

COORDINATION ÉDITORIALE

Damien Denizot
AdCF

MISE EN PAGE

Agence epiceum

IMPRESSION

Imprimerie Wauquier
*papier PEFC / encres végétales / impression
environnementale ISO 14001 / N° de certificat
PEFC-10-31-1865)*

Réalisé par



www.adcf.org

www.communautes-urbaines.com

www.grandesvilles.org

www.colloques-avuf.com

www.fnau.org

www.villesmoyennes.asso.fr

En partenariat avec

